



Réf. Farde e-Assemblées : 2596918

N° OJ : 209

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/05/2024

Objet : Subsidés de fonctionnement et spécifique à plusieurs associations.- Engagement global : 17.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi concernant le contrôle de l'attribution et de l'utilisation de certains subsides;

Vu la décision du Conseil communal du 17 décembre 2001 concernant le contrôle de l'utilisation de certains subsides;

En application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Considérant les montants prévus à l'article 10491/33202 du budget ordinaire pour 2024;

Sur la proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRÊTE :

Article unique : Octroyer des subsides de fonctionnement et spécifique pour un montant total de 17.000,00 EUR à l'article 10491/33202 du budget ordinaire 2024 aux associations suivantes et réparti comme suit :

- 1) 2.000,00 EUR à Habitat Groupé TIVOLI pour permettre d'organiser une animation pour enfant (spectacle) ainsi qu'un concert en marge de la brocante du 02/06/2024;
- 2) 3.000,00 EUR à l'asbl Citizen Spring pour organiser des activités permettant faciliter la création d'espaces chaleureux et inclusifs;
- 3) 3.000,00 EUR à l'association de fait "Autour de Marguerite" pour permettre d'organiser diverses activités autour de la vie de quartier et de la végétalisation;
- 4) 3.000,00 EUR à l'asbl Les Mérolutionnaires Bruxelloises pour son projet "Cité en Action";
- 5) 3.000,00 EUR à l'asbl Maison du Peuple d'Europe pour son projet "Welcome Patatas - Fête de la rencontre, du mélange, de la complémentarité.";
- 6) 3.000,00 EUR à l'asbl Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken (PICOL) pour son projet "Place à nos droits".

Annexes :

